



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

**Plan d'action
à l'égard des personnes handicapées du
Conseil des arts et des lettres du Québec
2021 - 2022**

Approuvé par le conseil d'administration le 14 juin 2021

RÉS. CA2122A004



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

1. Introduction

Ce plan d'action annuel a été produit dans le contexte de l'article 61.1 de la [Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale](#) (LRQ, chap. E-20.1), qui stipule, notamment, l'obligation faite aux ministères et aux organismes publics assujettis de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées identifiant les obstacles susceptibles d'être rencontrés dans les secteurs d'activité relevant de leurs attributions et les mesures prévues pour les réduire.

Par son plan d'action, le Conseil des arts et des lettres du Québec a l'intention de favoriser l'intégration et d'accroître la participation des personnes handicapées aux activités liées à sa mission, autant comme prestataire de services publics que comme employeur. Aux fins de ce plan, le Conseil emploie la notion de personne handicapée telle qu'elle est définie au sens de la Loi, soit « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Les membres du conseil d'administration et le personnel sont engagé(e)s à poursuivre leurs efforts pour réaliser les actions préconisées et favoriser l'inclusion et la pleine participation des créateur(-trice)s, travailleur(-euse)s du milieu culturel et employé(e)s handicapé(e)s à la vie culturelle et à la construction d'une identité québécoise plurielle et rassembleuse.

Ce nouveau plan s'appuie sur les travaux du comité interne à l'égard des personnes handicapées, nourris par une veille continue des meilleures pratiques et des interactions constantes avec différents partenaires. Par ailleurs, il s'inscrit dans une réflexion du plan stratégique du Conseil relative à la perspective de développement durable et à l'inclusion.

Ce document est disponible en médias adaptés sur demande.

Adopté le 14 juin 2021, ce plan aura comme date d'échéance le 31 mars 2022.



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

2. Portrait du Conseil des arts et des lettres du Québec et de ses secteurs d'activité

Créé en 1994 en vertu de la [Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec](#), le Conseil est une société d'État qui relève de la ministre de la Culture et des Communications et qui contribue à l'épanouissement culturel de la population partout au Québec. Avec ses quelque 70 employé(e)s, le Conseil offre des services aux artistes, aux écrivain(e)s et aux organismes artistiques et littéraires québécois(es) à partir de son siège social à Québec et de son bureau administratif à Montréal, mais également en ligne par sa prestation électronique de services.

Mission

Le Conseil des arts et des lettres du Québec investit dans l'imaginaire et célèbre les succès de ceux (celles) qui créent des œuvres marquantes, qui forgent notre identité culturelle et la font rayonner.

Dans une perspective de développement artistique équitable et durable, le Conseil soutient dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres et en favorise la diffusion au Québec, au Canada et à l'étranger.

Chaque année, le Conseil appuie financièrement quelque 1200 artistes et 800 organismes artistiques à but non lucratif, contribuant ainsi à l'expression d'une culture vivante et accessible partout au Québec. Il encourage des œuvres artistiques et littéraires phares qui inspirent la fierté des citoyen(ne)s, nourrissent notre culture et surtout, l'imprègnent au-delà du temps.

Clientèles

Conformément à sa mission, les services offerts par le Conseil s'adressent aux artistes professionnel(le)s (incluant les écrivain(e)s et les architectes), aux commissaires indépendant(e)s, aux organismes culturels à but non lucratif, aux associations professionnelles d'artistes, aux regroupements nationaux et aux organismes de services œuvrant dans les domaines artistiques suivants :

- arts de la scène (danse, théâtre, musique, chanson et cirque);
- arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo);
- arts multidisciplinaires;



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

- arts visuels;
- littérature, bande dessinée et conte;
- métiers d'art;
- recherche architecturale.

Services

Le Conseil offre un soutien financier par l'entremise de programmes d'aide sous diverses formes adaptées à chacun des domaines relevant de sa mission :

- programmes de subventions aux organismes culturels sans but lucratif;
- programme de bourses aux artistes professionnel(le)s;
- reconnaissance de l'excellence par la remise de prix et de distinctions honorifiques.



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

3. L'engagement du Conseil à réduire les obstacles

Dans une perspective de développement culturel durable et équitable, le Conseil s'engage à réduire les obstacles à l'inclusion des créateur(-trice)s et des travailleur(-euse)s handicapé(e)s dans le milieu culturel afin de favoriser leur intégration et leur pleine participation à la vie culturelle et à la société québécoise. En vertu de l'article 10 de la [Charte des droits et libertés de la personne](#) et de la politique [L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées](#), le Conseil est tenu de prendre les mesures nécessaires pour que toute personne handicapée qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services que l'organisation offre au public.

4. Groupe de travail responsable du plan d'action

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail composé de membres des directions suivantes : la Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international (DDRI), la Direction du soutien aux organismes de création et de production (DOCP), la Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale (DACAR) et la Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres (DCPAL). Le groupe s'est vu confier les responsabilités de proposer des mesures en lien avec les activités de leurs directions et de veiller à leur mise en œuvre.



5. Bilan des mesures prises au cours du dernier exercice

Grâce à la participation de l'ensemble de ses employé(e)s, le Conseil a réalisé une grande partie des objectifs fixés pour la dernière année de son plan d'action pluriannuel. En effet, 92 % des mesures ayant pour échéance mars 2021 ont été réalisées. La mise en œuvre du plan a été facilitée par la collaboration de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) qui a fourni des avis éclairés tout au long de l'exercice. Le tableau suivant présente les résultats obtenus par le Conseil pour ses mesures prévues en 2020-2021.

ARTISTES ET TRAVAILLEUR(-EUSE)S DU MILIEU CULTUREL	
Obstacle 1	Difficulté d'accès aux programmes du Conseil et au financement qui s'y rattache
Objectif 1.1	Améliorer l'accessibilité des bourses et des subventions aux personnes handicapées admissibles aux programmes du Conseil et aux organismes œuvrant avec des personnes handicapées
Mesure 1.1.1	Analyse des demandes d'organismes avec une attention particulière aux besoins spéciaux exprimés dans les budgets afin d'ajuster les subventions en conséquence
Indicateurs 1.1.1.1 & 1.1.1.2	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de dossiers traités• Fonds supplémentaires alloués en lien avec les besoins spéciaux
Résultat/ État de réalisation	Douze (12) demandes de bourses et subventions ont été traitées et des fonds supplémentaires de 11 610 \$ ont été alloués à des demandes en lien avec des besoins spéciaux.
Suite à donner	Poursuivre l'action



Mesure 1.1.2	Formation pour les chargé(e)s de programmes afin de mieux les outiller pour l'analyse des demandes
Indicateur 1.1.2.1	Nombre de chargé(e)s de programmes présent(e)s à la formation
Résultat/ État de réalisation	Trois (3) chargé(e)s de programmes ont participé à la table ronde <i>Déplacer nos perceptions</i> dans le cadre du Mois Multi 2021. Ces personnes ont ensuite pu partager les connaissances acquises lors de cette activité avec les collègues de leur direction. Un total de 53 professionnel(le)s dont 26 chargé(e)s de programmes ont participé à la formation <i>Accueil des personnes ayant une limitation fonctionnelle</i> offerte par AlterGo aux employé(e)s du Conseil.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 1.1.3	Diffusion à l'interne du guide de l'OPHQ pour l'accueil des personnes handicapées
Indicateur 1.1.3.1	Date de la diffusion du guide
Résultat/ État de réalisation	Le guide de l'OPHQ pour l'accueil des personnes handicapées a été diffusé le 19 novembre 2020 dans le bulletin interne destiné au personnel du Conseil.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 1.1.4	Inviter les personnes handicapées aux présentations du nouveau programme de bourses : veiller à ce que les lieux de présentation soient accessibles, offrir des accommodements, lorsque cela est nécessaire



Indicateur 1.1.4.1	Nombre de mesures d'accommodement
Résultat/ État de réalisation	En raison de la pandémie, très peu de présentations physiques du nouveau programme de bourses ont pu être tenues. La majorité des présentations du nouveau programme de bourses ont été reportées au prochain exercice.
Suite à donner	Reporter l'action et modifier la mesure pour inclure les présentations virtuelles en direct ainsi qu'en différé
Mesure 1.1.5	Lors des discussions pour les nouvelles résidences, inclure l'accessibilité dans les négociations
Indicateur 1.1.5.1	Intégration d'une mention dans la lettre d'entente
Résultat/ État de réalisation	En raison de la pandémie, le Conseil a dû suspendre ses actions relatives aux résidences internationales. La cible n'a donc pas été atteinte.
Suite à donner	Poursuivre l'action dès la reprise des activités à l'international
Mesure 1.1.6	Nouvelle fiche sur l'accessibilité à la signature d'une nouvelle résidence
Indicateur 1.1.6.1	Nombre de nouvelles fiches
Résultat/ État de réalisation	En raison de la pandémie, le Conseil a dû suspendre ses actions relatives aux résidences internationales. La cible n'a donc pas été atteinte.



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

Suite à donner	Poursuivre l'action dès la reprise des activités à l'international
Mesure 1.1.7	Ajouter à la mesure numérique une mention afin d'encourager les projets qui favorisent l'accessibilité universelle et la découvrabilité des œuvres par les personnes handicapées, ajouter une case à cocher ou une question ouverte dans les formulaires afin d'identifier les projets inclusifs
Indicateur 1.1.7.1	Date de l'ajout de la case dans les formulaires
Résultat/ État de réalisation	<p>La mention a été ajoutée dans la mesure Exploration et déploiement numérique le 9 juin 2020, tant sur le formulaire des artistes que celui des organismes, et une attention particulière a été portée à ce critère lors de l'analyse des demandes d'aide financière.</p> <p>L'ajout de cette mention a incité les artistes et les organismes à réfléchir sur l'accessibilité des œuvres auprès des publics en situation de handicap. Le Conseil a constaté une réelle volonté de la part du milieu culturel de rendre les projets inclusifs et de permettre à un plus large public d'y accéder.</p>
Suite à donner	Aucune suite à donner
Mesure 1.1.8	Dans certaines communications (prix ou appels à projets), insérer un paragraphe sur l'inclusion qui mentionne les personnes handicapées
Indicateur 1.1.8.1	Date de l'ajout de la mention
Résultat/ État de réalisation	Le paragraphe sur l'inclusion mentionnant les personnes handicapées a été ajouté dans 20 communications (prix ou appels à projets) dès le mois d'avril 2020 et durant toute l'année.



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

Suite à donner	Poursuivre l'action
Objectif 1.2	Informar les organismes et les personnes handicapées des services offerts par le Conseil
Mesure 1.2.1	Utilisation des plateformes du Conseil afin de rappeler la priorité pour l'organisation de servir équitablement toutes ses clientèles et inciter celles-ci à manifester leurs besoins
Indicateur 1.2.1.1	Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil
Résultat/ État de réalisation	Une dizaine de communications ont été réalisées sur les plateformes du Conseil pour faire la promotion de créations mettant en valeur des personnes handicapées.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 1.2.2	Utilisation de relayeur(-euse)s afin de communiquer l'information sur la mesure de soutien supplémentaire aux boursier(-ière)s en situation de handicap à de nouveaux(-elles) demandeur(-euse)s potentiel(le)s
Indicateur 1.2.2.1	Dates des campagnes de promotion
Résultat/ État de réalisation	Une quinzaine de publications ont été faites durant l'année pour rappeler l'existence de l'aide spéciale visant à couvrir une partie des dépenses de réalisation d'un projet pour des besoins supplémentaires liés au handicap d'un(e) boursier(-ière) ou d'un(e) de ses collaborateur(-trice)s. Six (6) relayeur(-euse)s ont été mentionné(e)s dans une campagne de promotion sur les réseaux sociaux le 20 décembre 2020.



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

Suite à donner	Poursuivre l'action
Obstacle 2	Difficulté d'accès aux services offerts par le Conseil dans les lieux de résidences artistiques au Québec et hors Québec
Objectif 2.1	Documenter les services offerts dans les lieux de résidences
Mesure 2.1.1	Envoi d'un questionnaire sur l'accessibilité aux résidences
Indicateur 2.1.1.1	Taux de réponse au questionnaire
Résultat/ État de réalisation	En raison de la pandémie, le Conseil a dû suspendre ses actions relatives aux résidences internationales. La cible n'a donc pas été atteinte.
Suite à donner	Poursuivre l'action dès la reprise des activités à l'international. Un nouveau formulaire de sondage sera créé et envoyé aux partenaires. Les résultats permettront au Conseil de dresser le portrait de l'accessibilité de son réseau de résidences.
Mesure 2.1.2	Production d'un portrait sur l'accessibilité des lieux de résidences artistiques à partir des données recueillies
Indicateur 2.1.2.1	Date de dépôt du portrait
Résultat/ État de réalisation	Le portrait n'a pas été réalisé. Bien que la pandémie a apporté plusieurs contraintes sur le travail du Conseil à l'échelle internationale, cet enjeu demeurera une priorité pour le prochain exercice.



Suite à donner	Poursuivre l'action dès la reprise des activités à l'international.
Objectif 2.2	Intégrer l'information sur l'accessibilité des lieux de résidences dans les outils de communication
Mesure 2.2.1	Mise à jour des fiches résidences et des pages Web
Indicateurs 2.2.1.1 & 2.2.1.2	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de fiches mises à jour• Nombre de pages Web mises à jour
Résultat/ État de réalisation	En raison de la pandémie, le Conseil a dû suspendre ses actions relatives aux résidences internationales. La cible n'a donc pas pu être atteinte.
Suite à donner	Poursuivre l'action dès la reprise des activités à l'international
Obstacle 3	Difficulté de participation des personnes handicapées dans les processus du Conseil
Objectif 3.1	Favoriser une meilleure participation des personnes handicapées aux processus décisionnels du Conseil
Mesure 3.1.1	Offrir des mesures d'accommodement favorisant l'embauche de personnes handicapées dans les processus décisionnels du Conseil
Indicateurs 3.1.1.1 & 3.1.1.2	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de mesures d'accommodement mises en place• Mention dans la Déclaration de services aux citoyens (DSC) indiquant l'existence des mesures d'accommodement



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

Résultat/ État de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Une mesure d’accommodement a été mise en place afin de faciliter la participation d’une personne avec un trouble de la parole lors de deux comités d’évaluation. Par ailleurs, comme la majorité des comités se sont déroulés en formule virtuelle, un membre de jury a dit avoir apprécié cette formule en raison de la nature de son handicap. • La cible relative à la DSC n’a pas été atteinte à la suite d’une recommandation du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) de retirer cet élément.
Suite à donner	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l’action relative aux mesures d’accommodement au sein des processus décisionnels du Conseil • Retirer l’indicateur relatif aux mesures d’accommodement dans la DSC

EMPLOYÉ(E)S

Obstacle 4	Difficulté à faire connaître le Conseil comme employeur de choix auprès des personnes handicapées
Objectif 4.1	Faciliter la connaissance du Conseil comme employeur
Mesures 4.1.1 & 4.1.2	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des offres d’emploi sur des sites spécialisés • Utilisation des relayeur(-euse)s d’information
Indicateurs 4.1.1.1 & 4.1.2.1	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d’offres d’emploi diffusées et type de sites spécialisés utilisés • Nombre de relayeur(-euse)s utilisé(e)s



Résultat/ État de réalisation	Onze (11) processus d'embauche ont été diffusés sur des sites spécialisés et sept (7) relayeur(-euse)s ont été mis(es) à contribution. Par ailleurs, le Conseil a approché le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH) afin d'organiser une formation destinée à la direction et au personnel du service des ressources humaines leur permettant d'augmenter les connaissances relatives à l'intégration en emploi des personnes handicapées. Cette activité aura lieu durant le prochain exercice.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Obstacle 5	Méconnaissance des employé(e)s des réalités des personnes handicapées
Objectif 5.1	Favoriser une meilleure compréhension auprès des employé(e)s du Conseil des réalités des personnes handicapées
Mesure 5.1.1	Organiser une activité dans le cadre de la semaine des personnes handicapées (juin) et une autre dans le cadre de la Journée mondiale des sourds et de la Journée internationale des langues des signes (septembre)
Indicateur 5.1.1.1	Nature de l'activité de sensibilisation réalisée
Résultat/ État de réalisation	Le Conseil a fait la promotion de la campagne de l'OPHQ dans son bulletin interne le 1 ^{er} juin 2020, en invitant le personnel à visionner le documentaire <i>La Contestation</i> de Claude Brunet. À défaut d'avoir souligné la Journée mondiale des sourds et la Journée internationale des langues des signes en septembre, le Conseil a fait la promotion de la Journée internationale des personnes handicapées dans son bulletin interne le 1 ^{er} décembre 2020.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 5.1.2	Faire la promotion auprès des employé(e)s du Conseil d'œuvres artistiques réalisées par des personnes handicapées



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

Indicateur 5.1.2.1	Nombre d'œuvres ayant bénéficié d'une promotion envoyée aux employé(e)s du Conseil
Résultat/ État de réalisation	Plusieurs œuvres ont bénéficié d'une promotion dans un article intitulé « Inclusion et accessibilité : de la création à la diffusion », diffusé dans le bulletin « À l'œuvre » destiné à nos différentes clientèles et transmis en primeur au personnel du Conseil le 16 décembre 2020.
Suite à donner	Poursuivre l'action et ajouter à la mesure la précision qu'il s'agit de promotion faite à l'intérieur du bulletin interne du Conseil.
Objectif 5.2	Développer des collaborations avec le milieu de la recherche afin de contribuer au développement de connaissances au sujet de l'accessibilité culturelle
Mesure 5.2.1	Partenariat pour la recherche « On vous fait signe! Citoyenneté culturelle des personnes sourdes : enjeux et pratiques d'accessibilité »
Indicateur 5.2.1.1	Nombre d'activités auxquelles le Conseil a participé dans le cadre de cette recherche
Résultat/ État de réalisation	<p>La diffusion des résultats de cette recherche fera l'objet d'une présentation aux équipes du Conseil dans le cadre de ses activités de sensibilisation.</p> <p>Par ailleurs, une chargée de programmes a tenu deux rencontres téléphoniques avec le Conseil des arts du Canada (CAC) pour en connaître davantage sur leur processus d'attribution de bourses aux artistes avec un handicap et partager de bonnes pratiques à l'intérieur de l'équipe.</p> <p>Une professionnelle ainsi qu'une membre de la direction du Conseil ont assisté à une rencontre virtuelle tenue par le Conseil des arts de Montréal (CAM) au sujet de l'accessibilité et des pratiques inclusives.</p>
Suite à donner	<p>Présenter les résultats de la recherche « On vous fait signe! Citoyenneté culturelle des personnes sourdes : enjeux et pratiques d'accessibilité » lors d'une activité de sensibilisation.</p> <p>Poursuivre les échanges avec le CAM au sujet de l'accessibilité culturelle afin d'améliorer les connaissances des employé(e)s du Conseil en la matière.</p>



TOUTES LES CLIENTÈLES

Obstacle 6	Achat de biens et services accessibles
Objectif 6.1	Assurer le respect des exigences liées à l’approvisionnement accessible
Mesure 6.1.1	Inclure dans les processus d’achat de biens et services (tant pour les ressources matérielles que pour les communications) une mention indiquant que le Conseil veille à l’accessibilité dans son processus d’approvisionnement et au respect de cette mention
Indicateur 6.1.1.1	Date de l’ajout et libellé de la mention
Résultat/ État de réalisation	<p>Une mention a été faite dans l’appel d’offres visant la refonte du site Web en janvier 2021 avec le libellé suivant :</p> <p>Standards d’accessibilité</p> <p>Afin d’améliorer l’accessibilité des contenus Web diffusés, les organismes publics visés à l’article 2 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03) doivent être conformes au Standard sur l’accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0). (146 Ko)</p> <p>IMPORTANT : Comme précisé tout au long du présent document, il est de la responsabilité du partenaire de prévoir assez de temps à l’échéancier du projet afin de pouvoir vérifier adéquatement tous les standards exigés. Ainsi, et spécifiquement pour les standards d’accessibilités, il faudra tester la navigation au clavier et assistée par un lecteur d’écran. La liste de validation du WCAG, filtrée en fonction des recommandations du SGQRI 008 V2, peut d’ailleurs aider pour cette étape de validation.</p>
Suite à donner	Poursuivre l’action
Mesure 6.1.2	Sous-titrage de vidéos produites par le Conseil



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

Indicateur 6.1.2.1	Nombre de vidéos avec sous-titres
Résultat/ État de réalisation	Huit (8) vidéos diffusées avec sous-titres
Suite à donner	Poursuivre l'action
Obstacle 7	Accessibilité des événements organisés par le Conseil
Objectif 7.1	Assurer la diffusion de la bonne information sur l'accessibilité des lieux
Mesure 7.1.1	Inclure l'information sur l'accessibilité dans les différents outils de communication
Indicateur 7.1.1.1	Nombre d'outils avec la mention
Résultat/ État de réalisation	La pandémie a forcé l'annulation des événements du Conseil. Aucune information sur l'accessibilité dans les outils de communication du Conseil n'a ainsi été partagée.
Suite à donner	Poursuivre cette action lors de la reprise des activités et des événements du Conseil



Obstacle 8	Accessibilité du bureau de Québec
Objectif 8.1	Veiller à ce que le nouvel aménagement intègre des accès faciles et sécuritaires pour les personnes handicapées
Mesure 8.1.1	Préciser, dans le programme de besoins et dans les documents d'appel d'offres liés aux services professionnels (architecture et ingénierie), les attentes du Conseil à l'égard de l'accessibilité universelle et du design universel
Indicateur 8.1.1.1	Nature des attentes signifiées dans le programme de besoins et les documents d'appel d'offres
Résultat/ État de réalisation	<p>L'appel d'offres lancé par la Société québécoise des infrastructures (SQI) comportait les mentions suivantes :</p> <p>Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Les espaces qui doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite doivent répondre à toutes les exigences de la réglementation en vigueur au moment des aménagements</p> <p>Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Le local doit avoir une accessibilité sans obstacle comprenant l'accessibilité extérieure de l'édifice (stationnement, rampe, porte d'entrée, etc.) ainsi que l'accessibilité en tout point jusqu'à la porte du local. De plus, les accès doivent aussi répondre à toutes les exigences de la réglementation applicable.</p>
Suite à donner	Aucune suite à donner
Mesure 8.1.2	Viser l'atteinte de hauts standards de design universel et d'accessibilité universelle répondant aux besoins des personnes handicapées lors de l'élaboration des plans et devis
Indicateur 8.1.2.1	Nature des standards intégrés dans les plans d'aménagement proposés



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

Résultat/ État de réalisation	Dans l'appel d'offres portant sur nos nouveaux locaux, le Conseil a fait mention du concept d'accessibilité universelle pour le mobilier intégré. Pour la fabrication du mobilier, le Conseil a demandé au designer responsable du dossier d'inclure le concept d'accessibilité universelle à ses plans pour ainsi tenir compte de la hauteur des rangements et des comptoirs.
Suite à donner	Aucune suite à donner
Obstacle 9	Accessibilité du site Web
Objectif 9.1	Améliorer l'accessibilité des documents et des communications
Mesure 9.1.1	Évaluation du site Internet du Conseil par un organisme spécialisé
Indicateurs 9.1.1.1 & 9.1.1.2	<ul style="list-style-type: none">• Date du dépôt du rapport d'évaluation réalisé• Nombre et nature des recommandations mises en œuvre
Résultat/ État de réalisation	La cible n'a pas été atteinte, car le Conseil effectue présentement une refonte de son site Web. Le Conseil a par ailleurs inclus une section sur l'accessibilité à l'intérieur de son appel d'offres pour son nouveau site.
Suite à donner	Reporter l'action à 2021-2022
Mesure 9.1.2	Formation en création de documents accessibles



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

Indicateur 9.1.2.1	Date et titre de la formation
Résultat/ État de réalisation	Deux (2) membres du personnel ont suivi la formation <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i> offerte par l'OPHQ le 25 février 2021.
Suite à donner	Prendre part à une nouvelle formation au sujet de l'accessibilité et de nos communications



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

6. Bilan de la mise en œuvre de la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*

La politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* a pour but de mettre en place, au sein de l'administration publique, toutes les conditions qui permettront aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. Au cours du dernier exercice, le Conseil a eu à mettre en œuvre une mesure d'accommodement. Par ailleurs, aucune plainte ne fut déposée auprès de la personne responsable des plaintes dans le cadre de la politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

7. Identification des obstacles priorités et des mesures retenues pour 2021-2022

DACAR (Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale)

DOCP (Direction du soutien aux organismes de création et de production)

DDRI (Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international)

DCPAL (Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres du Québec)

DRHA (Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat)

SDPP (Secrétariat général et direction de la planification et des programmes)

ARTISTES ET TRAVAILLEUR(-EUSE)S DU MILIEU CULTUREL

Obstacles priorités	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
1. Difficulté d'accès aux programmes du Conseil et au financement qui s'y rattache	1.1 Améliorer l'accessibilité des bourses et des subventions aux personnes handicapées admissibles aux programmes du Conseil et aux organismes œuvrant avec des personnes handicapées	1.1.1 Analyse des demandes d'artistes et organismes avec une attention particulière aux besoins spéciaux exprimés dans les budgets afin d'ajuster les bourses et subventions en conséquence	DOCP/DDRI/DACAR	En continu	1.1.1.1 Nombre de dossiers traités 1.1.1.2 Fonds supplémentaires alloués relativement à des besoins spéciaux
		1.1.2 Formation pour les chargé(e)s de programmes afin de mieux les outiller pour l'analyse des demandes	DOCP/DACAR/DDRI /DRHA	Mars 2022	1.1.2.1 Nombre de chargé(e)s de programmes présent(e)s à la formation
		1.1.3 Diffusion à l'interne du guide de l'OPHQ pour l'accueil des personnes handicapées	DCPAL	Mars 2022	1.1.3.1 Date de la diffusion du guide



		1.1.4 Inviter les personnes handicapées aux présentations du nouveau programme de bourses tenues en mode présentiel ou virtuel (en direct ou en différé). S'il s'agit de présentations physiques, veiller à ce que les lieux soient accessibles et offrir des accommodements, lorsque cela est nécessaire	DACAR	Mars 2022	1.1.4.1 Nombre de mesures d'accommodement 1.1.4.2 Nombre d'associations et de relayeur(-euse)s spécialisé(e)s approché(e)s pour faire la promotion des présentations 1.1.4.3 Partenaire sélectionné pour la diffusion de nos webinaires
		1.1.5 Ajout de l'information sur le soutien supplémentaire admissible pour des actions en lien avec les personnes handicapées lors des présentations des programmes de subventions aux organismes	DOCP	Mars 2022	1.1.5.1 Nombre de présentations effectuées
		1.1.6 Lors des discussions pour les nouvelles résidences, inclure l'accessibilité dans les négociations	DDRI	En continu	1.1.6.1 Intégration d'une mention dans la lettre d'entente
		1.1.7 Nouvelle fiche sur l'accessibilité à la signature d'une nouvelle résidence	DDRI	En continu	1.1.7.1 Nombre de nouvelles fiches



	1.1.8 Dans certaines communications (prix ou appels à projets), insérer un paragraphe sur l'inclusion qui mentionne les personnes handicapées	DCPAL	Mars 2022	1.1.8.1 Nombre de mentions dans les communications (prix ou appels à projets)
	1.1.9 Développer un service visant à offrir un soutien aux personnes handicapées pour l'étape de production de leur demande de bourse	SDPP	Mars 2022	1.1.9.1 Date d'ajout et libellé de la mesure
	1.1.10 Effectuer une consultation, sous la forme d'un sondage, pour valider certaines hypothèses auprès des artistes handicapé(e)s	DCPAL	Mars 2022	1.1.10.1 Date d'envoi du sondage 1.1.10.2 Taux de réponse du sondage
1.2 Informer les organismes et les personnes handicapées des services offerts par le Conseil	1.2.1 Utilisation des plateformes du Conseil afin de rappeler la priorité pour l'organisation de servir équitablement toutes ses clientèles et inciter celles-ci à manifester leurs besoins	DCPAL	En continu	1.2.1.1 Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil



		1.2.2 Utilisation de relayeur(-euse)s afin de communiquer l'information sur la mesure de soutien supplémentaire aux boursier(-ière)s en situation de handicap à de nouveaux(elles) demandeur(-euse)s potentiel(le)s	DCPAL	Mars 2022	1.2.2.1 Dates des campagnes de promotion
2. Difficulté d'accès aux services offerts par le Conseil dans les lieux de résidences artistiques au Québec et hors Québec	2.1 Documenter les services offerts dans les lieux de résidences	2.1.1 Envoi d'un questionnaire sur l'accessibilité aux résidences	DDRI	Mars 2022	2.1.1.1 Taux de réponse au questionnaire
		2.1.2 Production d'un portrait sur l'accessibilité des lieux de résidences artistiques à partir des données recueillies	DDRI	Mars 2022	2.1.2.1 Date de dépôt du portrait
	2.2 Intégrer l'information sur l'accessibilité des lieux de résidences dans les outils de communication	2.2.1 Mise à jour des fiches résidences et des pages Web	DCPAL	Mars 2022	2.2.1.1 Nombre de fiches mises à jour 2.2.1.2 Nombre de pages Web mises à jour
3. Difficulté de participation des personnes handicapées dans les processus du Conseil	3.1 Favoriser une meilleure participation des personnes handicapées aux processus décisionnels du Conseil	3.1.1 Offrir des mesures d'accommodement favorisant l'embauche de personnes handicapées dans les processus décisionnels du Conseil	DOCP/DDRI/DACAR /DCPAL	Mars 2022	3.1.1.1 Nombre de mesures d'accommodement mises en place



EMPLOYÉ(E)S					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
4. Difficulté à faire connaître le Conseil comme employeur de choix auprès des personnes handicapées	4.1 Faciliter la connaissance du Conseil comme employeur	4.1.1 Diffusion des offres d'emploi sur des sites spécialisés 4.1.2 Utilisation des relayeur(-euse)s d'information	DRHA	En continu	4.1.1.1 Nombre d'offres d'emploi diffusées et nombre de sites spécialisés utilisés 4.1.2.1 Nombre de relayeur(-euse)s utilisé(e)s
5. Méconnaissance des employé(e)s des réalités des personnes handicapées	5.1 Favoriser une meilleure compréhension auprès des employé(e)s du Conseil des réalités des personnes handicapées	5.1.1 Organiser une activité dans le cadre de la semaine des personnes handicapées (juin) et une autre dans le cadre de la Journée mondiale des sourds et de la Journée internationale des langues des signes (septembre)	DCPAL	Juin 2021 Septembre 2021	5.1.1.1 Date et nature des deux activités de sensibilisation réalisées
		5.1.2 Organiser deux activités de sensibilisation auprès du personnel du Conseil, l'une présentant les résultats de la recherche « On vous fait signe! Citoyenneté culturelle des personnes sourdes : enjeux et pratiques d'accessibilité » et l'autre, offerte par le ROSEPH, portant sur l'intégration en emploi des personnes handicapées.	DDRHA / DACAR	Mars 2022	5.1.2.1 Date des présentations



		5.1.3 Faire la promotion dans le bulletin interne au personnel du Conseil d'œuvres artistiques réalisées par des personnes handicapées	DCPAL	En continu	5.1.3.1 Nombre d'œuvres ayant bénéficié d'une promotion envoyée aux employé(e)s du Conseil
		5.1.4 Faire la promotion des réalités des personnes handicapées dans le bulletin interne au personnel du Conseil	DCPAL	En continu	5.1.4.1 Nombre de communications internes envoyées aux employé(e)s du Conseil
	5.2 Développer des collaborations avec le milieu de la recherche afin de contribuer au développement de connaissances au sujet de l'accessibilité culturelle	5.2.1 Collaborer avec le Conseil des arts de Montréal sur le sujet des pratiques inclusives et de l'accessibilité	DCPAL	Mars 2022	5.2.1.1 Date des rencontres



TOUTES LES CLIENTÈLES					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
6. Achats de biens et services accessibles	6.1 Assurer le respect des exigences liées à l'approvisionnement accessible	6.1.1 Inclure dans les processus d'achat de biens et services (tant pour les ressources matérielles que pour les communications) une mention indiquant que le Conseil veille à l'accessibilité dans son processus d'approvisionnement et au respect de cette mention	DRHA	En continu	6.1.1.1 Date de l'ajout et libellé de la mention
		6.1.2 Sous-titrage de vidéos produites par le Conseil	DCPAL	Mars 2022	6.1.2.1 Nombre de vidéos avec sous-titres
		6.1.3 Mettre à disposition de la réception du Conseil et du personnel des masques Humask permettant la lecture sur les lèvres, et faire une communication afin d'informer l'équipe de cette mesure	DCPAL	Mai 2021	6.1.3.1 Date de la communication dans le bulletin interne au personnel du Conseil
7. Accessibilité des événements organisés par le Conseil	7.1 Assurer la diffusion de la bonne information sur l'accessibilité des lieux	7.1.1 Inclure l'information sur l'accessibilité dans les différents outils de communication	DCPAL	Mars 2022	7.1.1.1 Nombre d'outils comportant la mention



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

8. Accessibilité du site Web	8.1 Améliorer l'accessibilité des documents et des communications	8.1.1 Évaluation de l'accessibilité du nouveau site Web du Conseil	DCPAL	Mars 2022	8.1.1.1 Date du dépôt du rapport d'évaluation réalisé
		8.1.2 Formation sur le sujet de l'accessibilité Web		Mars 2022	8.1.2.1 Date et titre de la formation